



Bâle, le 18 juin 2007

## Communiqué de presse

«Biocarburants»: l'OFAG doit réagir contre les abus

### **Les carburants agricoles sont des agrocarburants**

**«La production des biocarburants affame les populations locales» – «Bio ne veut pas dire bon pour l'environnement». Ce genre de gros titres apparus ces derniers mois et semaines inquiètent et fâchent les quelque 6000 producteurs Bourgeon. Du point de vue de Bio Suisse, l'utilisation du mot «bio» est abusive dans ce contexte. En effet, les soi-disant biocarburants n'ont rien de bio. Bio Suisse exige donc de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) une meilleure protection de la notion de «bio», d'une part en modifiant les usages linguistique, et d'autre part en élargissant le champ d'application de l'Ordonnance bio.**

L'Ordonnance sur l'agriculture biologique règle la désignation légalement conforme des produits agricoles et alimentaires biologiques. Cette ordonnance d'une quarantaine de pages définit en détail ce que les paysans, les moulins fourragers, les producteurs de semences, les transformateurs et les commerçants doivent respecter pour pouvoir dire que leurs produits sont «biologiques». Sur le plan international (UE) et en Suisse, la législation sur l'agriculture biologique a clairement été mise en place pour protéger les producteurs bio contre les abus d'utilisation de l'appellation «bio».

#### **Agrocarburant au lieu de biocarburants!**

En relation avec le débat sur le climat et la recherche d'alternatives aux énergies fossiles, on parle beaucoup des «biocarburants». Bio Suisse considère l'utilisation du mot «bio» comme abusive dans ce contexte. Il est certes actuellement juridiquement impossible d'interdire le mot «biocarburant», et pourtant l'Ordonnance sur l'agriculture biologique s'applique à tous «les produits agricoles végétaux ou animaux non transformés, et les animaux de rente». Bio Suisse demande donc à l'OFAG de reprendre au nom de la Confédération la nouvelle dénomination utilisée dans le titre pour les carburants issus de l'agriculture. Que ce soit dans les règlements d'importation, les taxes sur les huiles minérales, à l'OMC etc.: partout, oralement et par écrit, la Confédération ne doit plus parler de d'«agrocarburants».

#### **Élargissement de l'Ordonnance bio**

Bio Suisse demande en outre à l'OFAG d'élargir le champ d'application de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique. Il ne faut plus se limiter aux denrées alimentaires et aux aliments fourragers issus de l'agriculture, mais il faut inclure les produits agricoles destinés à la production d'énergie. Du point de vue de Bio Suisse, la situation actuelle est scandaleuse et provoque de l'inquiétude. D'un côté on a le fait que les betteraves sucrières destinées à l'alimentation animale ou humaine doivent respecter l'Ordonnance bio, et de l'autre, si les mêmes betteraves sont destinées à la production de soi-disant «biocarburants», l'Ordonnance bio n'est plus de mise.

Bio Suisse a aussi écrit à tous les parlementaires, à d'autres offices fédéraux et à de nombreuses fédérations pour les appeler à ne plus utiliser désormais que la notion d' «agrocarburants». Cet appel, qui s'adresse aussi aux médias, est souligné par un glossaire.

*Pour tout renseignement:*

- Markus Arbenz, Directeur de Bio Suisse, 079 368 60 51
- Jacqueline Forster-Zigerli, Relations publiques de Bio Suisse, 079 704 72 41